



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 47156

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés au sujet du renforcement des mesures de protection dans le cadre de la lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). La Commission européenne a annoncé le 3 mai 2000 qu'elle demanderait aux Etats membres de retirer systématiquement du marché les parties d'animaux bovins et ovins susceptibles d'être contaminées et présentant des risques pour la santé publique. Les yeux, les parties cérébrales, la moelle épinière ainsi que les abats sont concernés par cette mesure. En conséquence, il lui demande si la France va adopter cette mesure et quelles dispositions elle prendra dans le cadre de la lutte contre l'ESB.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47156

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3378